

**FCP de droit français**

**STRATEGIE ALLEMAGNE  
ISR**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : APICIL Asset Management  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe (s)	36
Information SFDR	37

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### Stratégie Allemagne ISR (FR0000435182)

**INITIATEUR :** APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

**SITE INTERNET :** [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

**APPELEZ LE :** +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT :** 01 mars 2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

**Classification AMF :** Actions de pays de la Zone Euro.

**Indicateur de référence :** MSCI Germany Index La performance du FCP est à comparer à la performance de l'indice MSCI Germany Index libellé en euro. Cet indicateur de référence comprend environ 65 valeurs couvrant environ 85% de toute la capitalisation boursière du marché allemand.

**Objectifs de gestion :** La gestion du FCP est une gestion benchmarkée ISR. L'objectif de cette gestion est de gérer un portefeuille d'actions cotées du marché allemand sélectionnées en fonction de leur qualité ISR (c'est-à-dire des valeurs respectant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance) tout en maintenant un écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence inférieur à 3% par an.

**Politique d'investissement :** L'OPCVM est éligible au PEA. Afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, l'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence MSCI Germany Index (EUR).

La gestion du FCP est une gestion benchmarkée ISR. Pour réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM s'expose à hauteur minimum de 90% aux valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée principalement en titres directs.

Le portefeuille est constitué en choisissant de façon discrétionnaire, dans chaque secteur d'activité, les entreprises les plus attractives selon l'analyse de la société de gestion ; la gestion s'assure d'une bonne diversification du portefeuille et surtout de l'absence de biais significatifs sectoriels et de tailles de capitalisation.

L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer ou protéger le portefeuille du risque Action tout en tout en respectant l'exposition minimale de 90% aux actions.

**Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR :** Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

L'approche extra financière retenue mixe sélectivité et Best in Class. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette

analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus. Le FCP Stratégie Allemagne ISR n'est pas labellisé par le Label ISR.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

**Affectation du résultat :** OPCVM de capitalisation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

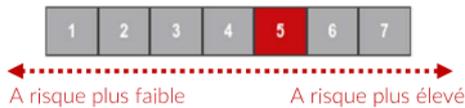
**Dépositaire :** CACEIS Bank. Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel :

am\_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

**Conditions de souscriptions et de rachat :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

**Risque de crédit :** une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs. Elle peut devenir nulle en cas de défaut de l'émetteur du titre.

**L'utilisation d'instruments financiers à terme** peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 490 €	1 390 €
	Rendement annuel moyen	-85,12 %	-32,62 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 210 €	7 600 €
	Rendement annuel moyen	-27,94 %	-5,35 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 390 €	11 660 €
	Rendement annuel moyen	3,88 %	3,12 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14 530 €	15 480 €
	Rendement annuel moyen	45,32 %	9,13 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	143,70 €	862,20 €
Incidence des coûts annuels*	1,44 % chaque année	1,48 % chaque année

\*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,60 % avant déduction des coûts et de 3,12 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,30 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	129,80 €
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13,90 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats		0,00 €

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?**

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- ✓ Depuis le 11 février 2022, précisions sur le règlement Taxonomie.
- ✓ Depuis le 11 avril 2022, interdiction d'investissement Russe/bielorruse.
- ✓ Depuis le 31 août 2022 :
  - les parts de votre FCP sont décimalisées jusqu'en cent-millièmes de parts.
  - L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

### 3. RAPPORT DE GESTION

L'année 2022 n'a pas ressemblé à ce qu'elle aurait dû être tant au niveau économique que financier. Propulsées par la réouverture post-covid, les économies mondiales ont débuté l'année 2022 avec une dynamique portée par la consommation. Rapidement, toutefois, les nuages se sont accumulés avec tout d'abord le changement de pied des banques centrales qui après une phase de complaisance vis-à-vis de l'inflation en 2021 ont mené tout au long de 2022 une politique volontariste de hausse des taux d'intérêt afin de faire revenir les anticipations d'inflation à des niveaux proches de la cible souhaitée aux alentours de 2%. Force est de constater qu'à la fin 2022 l'objectif était atteint avec aux Etats-Unis et en Zone euro une inflation anticipée à 10 ans à respectivement 2,30% et 2,27% en baisse nette depuis les niveaux de 3% atteints au 1er semestre. La réussite des politiques monétaires est remarquable si l'on juge avec raison que les banques centrales ne peuvent avoir d'influence directe sur les déterminants de l'inflation actuelle, à savoir, la hausse du prix des matières premières et les perturbations dans l'offre de biens et services.

Si le resserrement des politiques monétaires était justifié, il n'en demeure pas moins que le coût pour les agents économiques a été élevé. Si l'impact sur la croissance reste encore à évaluer, l'impact sur les marchés financiers a été net en 2022. La hausse des taux directeurs sur l'année (425 bps aux Etats-Unis, 250 bps en Zone euro) a déstabilisé les équilibres financiers construits depuis plusieurs années sur le fondement de taux proches de zéro. La tectonique des marchés financiers a ainsi œuvré toute l'année propulsant la plupart des performances des actifs financiers en territoire négatif. Sans rendement en début d'année, les actifs obligataires ont payé le prix le plus lourd de cet ajustement monétaire. La performance du Bon du Trésor américain à 10 ans est ainsi négative de 13,9% en 2022, quand l'OAT française à 10 ans baisse de 14,4%. Les marchés actions résistent mieux, bien aidés par un rebond des valorisations en fin d'année. L'Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis ne perd que 5,5%, tandis que le S&P 500 chute de 13,3%. Au sein de la classe d'actifs actions, ce sont les valeurs de croissance qui ont été les plus pénalisés, ainsi le Nasdaq perd 33,1% sur l'année. La hausse des taux qui induit un repricing des valorisations élevées des entreprises de croissance ainsi que les doutes sur leur dynamique de chiffre d'affaires expliquent ce désamour. Meta Platforms, maison-mère de Facebook, et Tesla ont ainsi tous deux corrigés de plus de 60% tandis qu'Alphabet et Amazon ont perdu 40% et 50% respectivement. Le marché du crédit a montré une certaine résistance en parti fondée sur la faible progression des taux de défaut (2,8% en 2022 contre 2% en 2021). La performance sur l'année du High Yield européen est de -8,9% contre -9,8% pour son homologue américain.

L'année 2022 restera une annus horribilis à l'instar de 2008 mais pour de toute autre raison. L'ajustement des taux mondiaux dont tout le monde s'accordait avant 2022 pour dire qu'il finirait par arriver est désormais derrière nous. Les fondamentaux qui ont prévalu à la politique des taux zéros sont toujours présents, à savoir la faiblesse de la croissance potentielle, liée à la faiblesse des gains de productivité et au vieillissement de la population.

Au cours de l'exercice 2022, la valeur liquidative du fonds Stratégie Allemagne ISR recule de 19,68%. Son indice de référence le MSCI Allemagne baisse de 17,25%. Le fonds affiche une sous-performance de 2,43% sur l'année après frais de gestion. La stratégie ISR du portefeuille, dont l'objectif est de concilier performance économique et impact social, gouvernemental et environnemental, a principalement souffert de l'exclusion du poids lourd Bayer.

Au globale, les entreprises exclues sur la base de critère ESG, ont contribué positivement à la performance du fonds à hauteur de 130 points de base. Les titres sous-pondérés et surpondérés ont pénalisé le portefeuille de 25 bps et 221 bps respectivement.

En termes d'attribution de performance sectorielle, le secteur de la consommation de base et celui de la technologie ont été les meilleurs contributeurs, participant positivement à 47 bps et à 41 bps. La contribution positive de la consommation non-cyclique s'explique en grande partie par l'exclusion du titre HelloFresh (+57 bps). Après sa montée en puissance observée pendant la pandémie, le fournisseur de livraison de kits de repas a connu une chute brutale, -70% en 2022, dans un contexte de ralentissement économique, d'une inflation élevée et de taux d'intérêt en hausse. Même son de cloche du côté de la technologie avec l'exclusion du titre Nemetschek qui accuse d'une baisse de 57,5% contribuant favorablement à hauteur de 29 points de base. La société allemande de logiciels a payé le prix fort du phénomène de remontée fulgurante des taux à long terme, particulièrement nocif pour la valeur théorique des valeurs de croissance.

À l'inverse, la santé et la consommation cyclique ont pénalisé la performance du portefeuille de 122 bps et 46 bps respectivement. L'exclusion du titre Bayer (+7%) pendant les trois premiers trimestres de l'année 2022, pour des raisons extra-financières, a impacté la performance de 76 points de base. Malgré la hausse de l'inflation et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale, l'entreprise a été en mesure d'augmenter ses ventes et son bénéfice.

Quant à la consommation discrétionnaire, les surpondérations des titres Zalando (-53,5%), Puma (-46,6%) et Continental (-37,5%), ont pénalisé la performance alors que les investisseurs se sont inquiétés de l'ampleur du ralentissement économique pendant que l'inflation rongait le pouvoir d'achat des consommateurs.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CONTINENTAL AG	763 500,49	778 566,86
VOLKSWAGEN AG-PREF	226 706,32	1 040 388,44
BAYER	1 159 593,92	49 558,90
SIEMENS HEALTHINEERS AG	557 903,50	565 636,18
PUMA SE	558 510,57	460 241,70
KION GROUP AG	518 047,99	489 917,83
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	492 122,10	480 050,31
FRESENIUS MEDICAL	540 039,94	426 558,64
SIEMENS AG-REG	331 433,41	364 796,14
DEUTSCHE POST AG NAMEN	288 389,28	325 163,21

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 629 460,00**

- o Change à terme :
- o Future : 629 460,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **POLITIQUE DE BEST SELECTION**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée annuellement par la société. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par contrepartie ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires courtiers et les contreparties bancaires) ;
- La nature de l'instrument financier, le lieu d'exécution, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Au cours de l'exercice, APICIL AM a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres d'APICIL AM. Ces frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant inférieur à 500 000 euros, raison pour laquelle un compte-rendu sur les frais d'intermédiation n'est pas requis.

### **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL**

La politique d'engagement actionnarial comprend 2 volets : l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'engagement actionnarial de la société de gestion et le compte-rendu annuel de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

### **COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

### **REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE**

Article 8 SFDR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

### **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 92,28%.

## POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération d'APICIL Asset Management est conçue en accord avec les réglementations nationales et européennes (AIFM -Alternative Investment Fund Manager- et UCITS -Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) en matière de rémunération et de gouvernance. Depuis mars 2021, cette politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Les détails de la politique de rémunération, y compris la manière dont les rémunération et avantages sont déterminés, sont disponibles sur le site web suivant: [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

L'ensemble des collaborateurs est concerné par cette politique. Cependant, les collaborateurs suivants sont considérés comme « personnel identifié » au titre des directives AIFM et UCITS, c'est-à-dire les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » :

- Les dirigeants (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
- Les responsables de gestion et les gérants, que ce soient des gérants financiers ou des gérants privés ;
- Le responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) ;
- Le responsable du contrôle des risques ;
- Le responsable du middle-office ;
- Les membres de l'équipe de Distribution ;
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPCVM/FIA gérés et dont le salaire est significatif (c'est à dire équivalents à ceux des dirigeants, des gérants financiers ou des gérants privés.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

### Exercice 2022 :

Aucune modification n'a été apportée à la politique en 2022. La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect de la politique de rémunération adoptées par le Conseil d'administration.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2022	
	Ensemble des collaborateurs	Personnel Identifié
<b>Effectifs (ETP en moyenne sur l'exercice 2022)</b>	<b>30</b>	<b>19</b>
<b>Rémunération totale</b>	<b>2 333 k€</b>	<b>1 597 k€</b>
<b>Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2022</b>	<b>2 137 k€</b>	<b>1 424 k€</b>
<b>Dont rémunération variable au titre de l'exercice 2022 versée en 2023</b>	<b>196 k€</b>	<b>173 k€</b>
<b>Dont non différé</b>	<b>196 k€</b>	<b>173 k€</b>
<b>Dont différé</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Dont intéressement aux plus-values</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

APICIL Asset Management

20 rue de la Baume

75008 Paris

Adresse courriel : [AM\\_Secretariat\\_General@apicil-am.com](mailto:AM_Secretariat_General@apicil-am.com).

[www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Stratégie Allemagne ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
APICIL Asset Management

20, rue de la Baume  
75008 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP Stratégie Allemagne ISR ,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Stratégie Allemagne ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 02 juin 2023

Paris La Défense, le 02 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 30/12/2022 en EUR

#### ACTIF

	30/12/2022	30/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>20 342 728,03</b>	<b>27 335 302,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>20 317 955,53</b>	<b>27 319 312,02</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 317 955,53	27 319 312,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>24 772,50</b>	<b>15 990,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 772,50	15 990,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>11 027,99</b>	<b>1 273 949,24</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 027,99	1 273 949,24
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>744 080,36</b>	<b>1 013 663,04</b>
Liquidités	744 080,36	1 013 663,04
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 097 836,38</b>	<b>29 622 914,30</b>

## PASSIF

	30/12/2022	30/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	22 250 873,75	25 134 416,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 564 704,02	3 212 437,48
Résultat de l'exercice (a,b)	273 564,29	84 068,86
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>20 959 734,02</b>	<b>28 430 922,39</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>24 772,50</b>	<b>15 990,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	24 772,50	15 990,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 772,50	15 990,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>113 329,86</b>	<b>1 176 001,91</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	113 329,86	1 176 001,91
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 097 836,38</b>	<b>29 622 914,30</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	30/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR EUFF DAX 0322		1 109 920,00
XEUR EUFF DAX 0323	629 460,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	30/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	900,35	
Produits sur actions et valeurs assimilées	597 934,37	471 057,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>598 834,72</b>	<b>471 057,45</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 324,81	4 819,08
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 324,81</b>	<b>4 819,08</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>595 509,91</b>	<b>466 238,37</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	300 444,82	372 334,68
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>295 065,09</b>	<b>93 903,69</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-21 500,80	-9 834,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>273 564,29</b>	<b>84 068,86</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000435182 - Part STRATEGIE ALLEMAGNE ISR : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part STRATEGIE ALLEMAGNE ISR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>28 430 922,39</b>	<b>27 365 626,13</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	937 554,93	1 253 524,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 817 027,48	-3 370 668,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	914 401,92	4 353 327,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 435 163,51	-1 143 626,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	124 470,00	193 425,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-218 325,00	-11 765,00
Frais de transactions	-14 570,82	-27 253,23
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 216 831,00	-248 911,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 622 811,52</i>	<i>5 839 642,52</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 839 642,52</i>	<i>-6 088 553,73</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-40 762,50	-26 660,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-24 772,50</i>	<i>15 990,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 990,00</i>	<i>-42 650,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	295 065,09	93 903,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>20 959 734,02</b>	<b>28 430 922,39</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	629 460,00	3,00
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>629 460,00</b>	<b>3,00</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							744 080,36	3,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	744 080,36	3,55								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	10 379,26
	Autres créances	648,73
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>11 027,99</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	108 255,53
	Autres dettes	5 074,33
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>113 329,86</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-102 301,87</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	92,126	937 554,93
Parts rachetées durant l'exercice	-282,772	-2 817 027,48
Solde net des souscriptions/rachats	-190,647	-1 879 472,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 131,250	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	295 343,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	

Conformément au prospectus du fonds, des frais de recherche, au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ont été facturés directement à l'OPCVM.

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	578 340,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	30/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	273 564,29	84 068,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>273 564,29</b>	<b>84 068,86</b>

	30/12/2022	30/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	273 564,29	84 068,86
<b>Total</b>	<b>273 564,29</b>	<b>84 068,86</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	30/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 564 704,02	3 212 437,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-1 564 704,02</b>	<b>3 212 437,48</b>

	30/12/2022	30/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 564 704,02	3 212 437,48
<b>Total</b>	<b>-1 564 704,02</b>	<b>3 212 437,48</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	28 117 464,87	28 640 327,18	27 365 626,13	28 430 922,39	20 959 734,02
Nombre de titres	3 219,440	2 653,710	2 500,570	2 321,897	2 131,250
Valeur liquidative unitaire	8 733,65	10 792,56	10 943,75	12 244,69	9 834,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-47,04	456,70	-64,99	1 383,54	-734,17
Capitalisation unitaire sur résultat	95,62	109,89	96,66	36,20	128,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	3 367	429 157,82	2,05
ALLIANZ SE-REG	EUR	7 870	1 581 083,00	7,54
BASF SE	EUR	18 214	844 947,46	4,03
BAYER	EUR	19 333	934 267,23	4,45
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	6 836	569 985,68	2,72
BMW VZ	EUR	2 545	202 454,75	0,97
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	3 006	179 518,32	0,86
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	788	92 905,20	0,45
COMMERZBANK AG	EUR	28 252	249 634,67	1,19
CONTINENTAL AG	EUR	2 199	123 100,02	0,58
COVESTRO AG	EUR	4 222	154 314,10	0,74
DEUTSCHE BANK AG	EUR	40 388	427 628,14	2,04
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 621	584 429,40	2,79
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	21 137	164 128,81	0,78
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	19 599	689 492,82	3,29
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	62 567	1 166 123,75	5,57
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	2 717	257 435,75	1,23
E.ON AG NOM.	EUR	46 349	432 621,57	2,07
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	4 053	72 690,56	0,35
FRESENIUS	EUR	8 928	234 360,00	1,12
FRESENIUS MEDICAL	EUR	6 700	204 819,00	0,98
GEA GROUP	EUR	2 924	111 696,80	0,54
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	3 313	176 516,64	0,84
HELLOFRESH AG	EUR	4 640	95 259,20	0,45
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	3 605	234 397,10	1,11
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	2 484	149 661,00	0,71
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	29 120	827 881,60	3,95
KNORR-BREMSE AG	EUR	2 268	115 758,72	0,56
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	1 812	110 278,32	0,52
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	18 881	1 159 293,40	5,53
MERCK KGA	EUR	2 643	478 118,70	2,28
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 067	215 747,40	1,03
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	3 002	912 608,00	4,35
PUMA SE	EUR	2 654	150 481,80	0,72
RHEINMETALL AG	EUR	1 059	197 026,95	0,94
SAP SE	EUR	14 589	1 406 233,71	6,71
SARTORIUS PRIV.	EUR	764	282 221,60	1,34
SIEMENS AG-REG	EUR	15 773	2 044 811,72	9,75
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	5 415	253 042,95	1,21
SYMRISE AG	EUR	2 678	272 218,70	1,30
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	36 096	83 129,09	0,40
UNITED INTERNET AG	EUR	1 969	37 194,41	0,18
VONOVIA SE	EUR	19 393	427 033,86	2,03
ZALANDO SE	EUR	4 285	141 876,35	0,68
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>19 477 586,07</b>	<b>92,93</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
AROUNDTOWN SA	EUR	24 569	53 634,13	0,26
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>53 634,13</b>	<b>0,26</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
QIAGEN N.V.	EUR	4 433	208 395,33	0,99
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>208 395,33</b>	<b>0,99</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>19 739 615,53</b>	<b>94,18</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>19 739 615,53</b>	<b>94,18</b>
<b>Titres mis en dépôt</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
SAP SE	EUR	6 000	578 340,00	2,76
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>578 340,00</b>	<b>2,76</b>
<b>TOTAL Titres mis en dépôt</b>			<b>578 340,00</b>	<b>2,76</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
XEUR EUFF DAX 0323	EUR	9	-24 772,50	-0,12
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-24 772,50</b>	<b>-0,12</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-24 772,50</b>	<b>-0,12</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-24 772,50</b>	<b>-0,12</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	24 772,5	24 772,50	0,12
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>24 772,50</b>	<b>0,12</b>
<b>Créances</b>			<b>11 027,99</b>	<b>0,05</b>
<b>Dettes</b>			<b>-113 329,86</b>	<b>-0,54</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>744 080,36</b>	<b>3,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>20 959 734,02</b>	<b>100,00</b>

<b>Part STRATEGIE ALLEMAGNE ISR</b>	<b>EUR</b>	<b>2 131,250</b>	<b>9 834,47</b>
-------------------------------------	------------	------------------	-----------------

## 7. ANNEXE(S)

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : **Stratégie Allemagne ISR**

Identifiant de l'entité juridique : 969500054W4WAJUKD946

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : \_\_\_%

dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : \_\_\_%

Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas fait d'investissements durables

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et des employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la corruption.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pour faire son analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie sur les données ESG fournies par MSCI. La méthodologie de MSCI est basée sur une approche sectorielle. Chaque industrie est évaluée selon 10 thématiques à travers un ensemble de 35 enjeux qui sont plus ou moins importants d'un

secteur à un autre. La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec la volonté d'APICIL AM d'intégrer les enjeux de durabilité dans sa stratégie d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Pilier Environnemental	Pilier Social	Pilier Gouvernance
1. Changement climatique	5. Capital Humain	9. Gouvernance de l'entreprise
2. Ressources naturelles	6. Fiabilité du produit	10. Pratiques des affaires
3. Pollution et déchets	7. Opposition des parties prenantes	
4. Opportunités environnementales	8. Opportunité dans le domaine social	

Source : MSCI ESG, octobre 2022

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une approche combinant analyse extra-financière et analyse financière dans l'évaluation et la sélection des titres. En ce qui concerne la partie extra-financière, le fonds intègre de manière systématique des enjeux extra-financiers dès la construction de l'univers éligible.

● **Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés?**

Environmental				
EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics	Name	Excel Tab Where Data Located	% coverage	Value
		Valeur de marché		
1. GHG Emissions	Scope 1 GHG emissions	Investor Allocation	93%	1 072,07
	Scope 2 GHG emissions	Investor Allocation	93%	270,74
	Scope 3 GHG emissions	Investor Allocation	93%	6 425,03
	Total GHG emissions	Investor Allocation	93%	7 767,84
2. Carbon Footprint	Carbon footprint	Investor Allocation (per €M)	93%	359,80
3. GHG Intensity of investee companies	GHG Intensity of investee companies	Weighted Average	94%	620,54
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	Percentage Sum	94%	6,74%

5. Share of nonrenewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources, expressed as a percentage	Weighted Average	91%	75,38
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	Weighted Average (per category)	NA	NA
	<b>NACE Code A</b>		NA	NA
	<b>NACE Code B</b>		NA	NA
	<b>NACE Code C</b>		36%	0,39
	<b>NACE Code D</b>		2%	0,56
	<b>NACE Code E</b>		NA	NA
	<b>NACE Code F</b>		NA	NA
	<b>NACE Code G</b>		2%	0,05
	<b>NACE Code H</b>		4%	1,02
	<b>Nace Code I</b>		NA	NA
	<b>Nace Code J</b>		15%	0,06
	<b>Nace Code K</b>		17%	0,01
	<b>NACE Code L</b>		3%	1,08
	<b>Nace Code M</b>		2%	0,14
	<b>Nace Code N</b>		NA	NA
	<b>Nace Code O</b>		NA	NA
	<b>Nace Code P</b>		NA	NA
	<b>Nace Code Q</b>		2%	0,15
	<b>Nace Code R</b>		NA	NA
	<b>Nace Code S</b>		NA	NA
	<b>Nace Code T</b>		NA	NA
	<b>Nace Code U</b>		NA	NA
7. Activities negatively affecting biodiversitysensitive areas	Share of investments in investee companies with	Percentage Sum	94%	0,00%

	sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas			
<b>8. Emissions to water</b>	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	24%	2,50
<b>9. Hazardous waste ratio</b>	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	55%	1,62
<b>Social</b>				
<b>EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics</b>		<b>Excel Tab Where Data Located</b>	<b>% coverage</b>	<b>Value</b>
<b>10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises</b>	Share of Investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles for OECD	Percentage Sum	94%	0,00%

	Guidelines for Multinational Enterprises			
<b>11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises</b>	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Percentage Sum	93%	8,61%
<b>12. Unadjusted gender pay gap</b>	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	Weighted Average	29%	18,41
<b>13. Board gender diversity</b>	Average ratio of female to male board members in investee companies	Weighted Average	94%	64,13
<b>14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)</b>	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	Percentage Sum	94%	0,00%

31/12/2022

● ... et par rapport aux périodes précédentes ? *Non applicable*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

*Non applicable*



## Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le fonds applique les exclusions mentionnées dans la politique Finance Durable de la société de gestion (exclusions normatives, sectorielles et de performance ESG). L'intégration de ces exclusions dans la stratégie d'investissement du produit financier permet l'atténuation des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SIEMENS AG-REG	Industrial	10%	Allemagne
SAP SE	Technology	9%	Allemagne
ALLIANZ SE	Financial	8%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Communications	6%	Allemagne
DAIMLER AG	Consumer, Cyclical	6%	Allemagne
BAYER AG	Consumer, Non-cyclical	4%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Financial	4%	Allemagne
BASF SE	Basic Materials	4%	Allemagne
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technology	4%	Allemagne
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consumer, Cyclical	4%	Allemagne

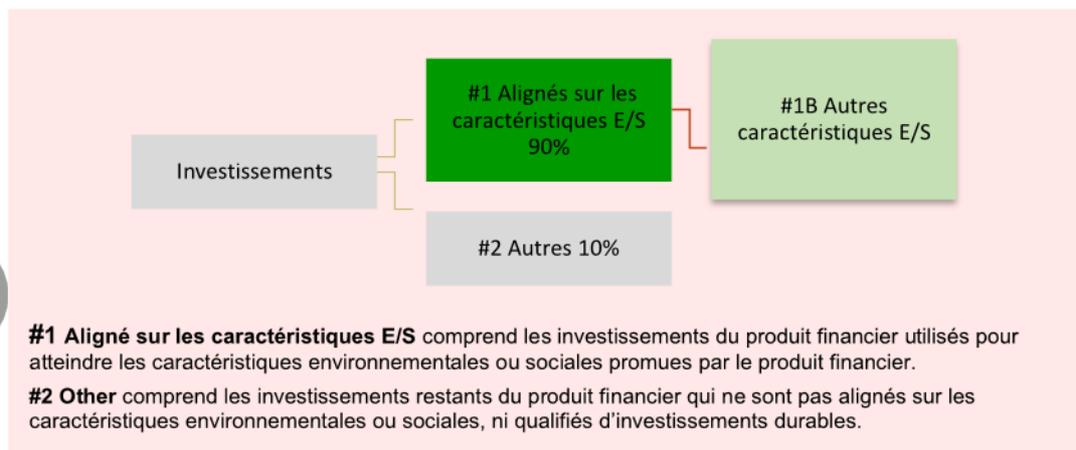


La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, qui est 2022

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

### ● Quelle a été la répartition de l'actif?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	Répartition par secteur d'activité
Financial	21%
Industrial	19%
Consumer, Cyclical	16%
Consumer, Non-cyclical	14%
Technology	14%
Basic Materials	7%
Communications	6%
Utilities	2%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

*Non applicable*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage de :

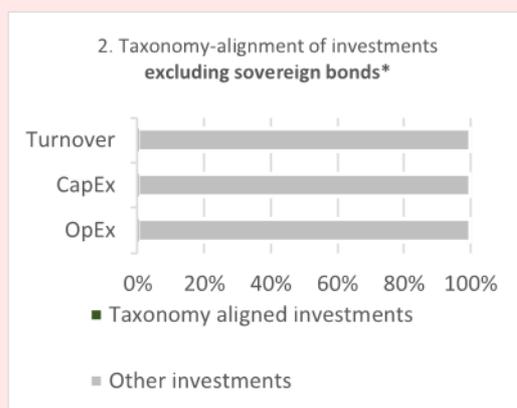
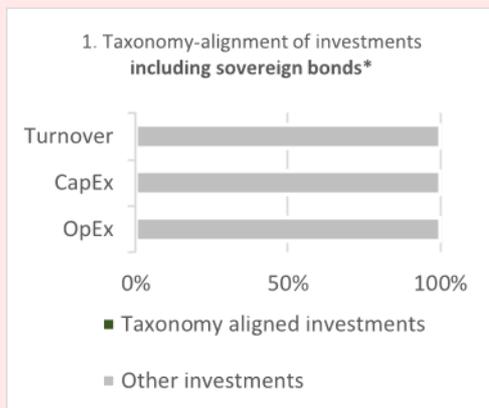
- **Turnover** reflète la « verdure » des entreprises détenues aujourd'hui.
- **Les dépenses d'investissement** (CAPEX) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- **Les dépenses d'exploitation** reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible intensité de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

 sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental énoncés dans le règlement (UE) 2020/852.

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui ont été alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes?**

*Non applicable*



- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes?**

*Non applicable*



**Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la rubrique « #2 Autres » du fonds représentent au maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements concernent les cas suivants :

- Les liquidités et les produits dérivés qui se limitent à des situations bien identifiées afin de permettre au fonds de se couvrir ou de s'exposer aux risques de marché dans une limite totale de 10%. Par conséquent, l'utilisation de produits dérivés reste donc accessoire et n'entrave pas l'objectif de long terme du fonds ;
- Les valeurs ou les titres ne disposant pas d'un score ESG dans une limite de 10%.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

La répartition de l'actif décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Sur l'année 2022, l'approche extra-financière du produit financier s'est articulée autour des points suivants:

1. Filtre ESG selon l'approche extra-financière

- Exclusions normatives des :
  - Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo<sup>1</sup>.
  - Sociétés non conformes au Global Compact.
- Exclusions sectorielles des sociétés ayant des activités liées :
  - o Aux armes controversées ;
  - o Aux divertissements pour adultes ;
  - o Aux jeux d'argent ;
  - o Au tabac ;
  - o Aux énergies non conventionnelles : Huile de schiste, Gaz de schiste, Sables bitumineux.
  - o Au charbon thermique :
    - Extraction et production d'électricité ;
    - Entreprises ayant une capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW ;
    - Entreprises ayant une production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt ;
    - Pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développement de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales) .
- Exclusions des émetteurs ayant fait l'objet de controverses graves.
- Exclusion minimum de 20% des émetteurs les moins bien notés par rapport à l'univers de départ.

Les seuils d'exclusion sont spécifiés dans la Politique Finance Durable de la société de gestion.

2. Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le pilotage de l'application des caractéristiques environnementales ou sociales est effectué :

- Par le gérant : Ex-ante par le gérant qui s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible.
- Par les analystes ISR :
  - o Suivi des listes d'exclusion.
  - o Ex-post via un outil propriétaire qui permet de vérifier le respect des règles de gestion ESG.
  - o Par ailleurs, des mécanismes d'alertes en cas de changement de notation MSCI ESG sont également mis en œuvre.
- Par le contrôle des risques :
  - o Suivi des critères d'exclusion.
  - o Contrôle du taux de sélectivité ISR.
- Le contrôle interne couvre la démarche ISR mise en œuvre par l'équipe de gestion ainsi que le respect des process mis en œuvre en termes de contrôles permanents de 1<sup>er</sup> niveau. En cas de non-conformité lors de ses contrôles, une notification écrite est réalisée par le RCCI à l'équipe de gestion pour une action corrective dans les plus brefs délais.

---

<sup>1</sup> Obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

### 3. Votes aux assemblées générales

APICIL Asset Management entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant ses droits dans les sociétés qu'elle détient. Les votes sont exercés en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, APICIL Asset Management est conseillée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats institutionnels et fonds dédiés. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.